



CHARTRE DE L'ADHERENT

Créée en 1956, la Fédération des acteurs de la solidarité fédère un nombre toujours plus important d'associations dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté.

13 fédérations régionales animent le réseau des adhérents et les représentent au niveau territorial.

La Fédération promeut une société toujours plus inclusive fondée sur les valeurs de non-discrimination, égalité femmes-hommes, laïcité et « vivre ensemble » dans le respect de la diversité :

- **Solidarité et refus des exclusions** en accompagnant les personnes accueillies dans leur projet de vie, dans une logique de respect de la dignité
- **Promotion de la citoyenneté** en favorisant l'accès aux droits et notamment l'exercice du droit de chaque personne à participer pleinement à la vie de la société
- **Engagement collectif militant** pour influencer les décideurs, changer les représentations, développer et défendre le modèle associatif

Adhérer à la Fédération, c'est partager et communiquer au sein du réseau pour peser collectivement sur les politiques sociales, dans le respect des valeurs et des engagements de la Fédération.

En tant qu'adhérent :

- **Vous êtes représentés et défendus auprès des pouvoirs publics, au niveau national et dans les collectivités locales et régionales,**
- **Vous avez accès à :**
 - la veille sur l'actualité du secteur
 - les analyses juridiques et diverses publications (revue *F magazine*, guides thématiques...)
 - la veille sur les appels à projets
 - des alertes ciblées, un site internet, une newsletter, aux réseaux

- **Vous bénéficiez de :**

- espaces d'échanges de pratiques, de réflexion
- formations adaptées aux besoins que vous avez identifiés
- l'expertise des salariés du siège fédéral et des fédérations régionales
- un accès gratuit aux groupes de réflexion et d'échanges thématiques (ateliers, groupes de travail)
- la possibilité d'accueil de volontaires en service civique via notre agrément national
- l'accès au FILE (Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion) qui soutient les projets innovants portés par les adhérents de la Fédération
- la possibilité de diffuser des actualités concernant votre structure
- un tarif préférentiel pour les formations et les manifestations organisées par la Fédération
- la publication de vos offres d'emploi et de stages

En tant qu'adhérent, vous contribuez à la vie du réseau :

- **En participant** aux espaces d'échanges et de réflexion proposés par la Fédération nationale et les fédérations régionales pour favoriser la connaissance réciproque des adhérents, produire une culture de coopération inter associative, partager les savoirs et les pratiques
- **En diffusant** des informations de la Fédération auprès des équipes (administrateurs, salariés, bénévoles, personnes accueillies et accompagnées)
- **En informant** le réseau des projets déployés sur les territoires, en vous inscrivant dans les concertations proposées par la Fédération en vue d'apporter des réponses de proximité et de renforcer les dynamiques locales
- **En valorisant** les actions de la Fédération et en intégrant son logo sur vos supports de communication
- **En prenant part** à la gouvernance de la Fédération nationale et des fédérations régionales au travers des votes et des élections des administrateurs **lors des assemblées générales nationales et régionales**

Le Bureau fédéral est en responsabilité du suivi de l'application de la charte de l'adhérent

Le Président